

## Le brevet des collèges bat tous les records



**245 580,**  
**un point c'est tout**

Après une très longue polémique, les chiffres du recensement 2009 viennent tout juste d'être officialisés.

Photo ARCHIVES LNC

**Sorocal vous souhaite de Joyeux**



## Le fait du jour

# Le recensement est validé

Le Premier ministre français, François Fillon, a validé par décret le recensement réalisé l'an dernier, malgré les doutes exprimés localement sur son exactitude. Qu'elles soient déçues ou avantagées, les communes vont pouvoir travailler.

Marc Baltzer et Yéwelné Yéwelné - photo archives LNC

**V**oilà le fin mot de l'histoire. Et quelle histoire. Quinze mois ont passé entre la fin du recensement de la population, le 28 août 2009, et la publication officielle du décompte, dans un décret signé par le Premier ministre, comme le veut la loi.

Certes, le résultat est connu depuis longtemps : nous sommes exactement 245 580 résidents de Nouvelle-Calédonie, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee, qui dépend du ministère français de l'économie). Même le décompte des 33 communes a déjà été dévoilé, en début d'année.

**Doutes.** Mais depuis le décret du 24 novembre, les résultats sont gravés dans le marbre, malgré les doutes exprimés sur leur exactitude. L'Issee, institut local des statistiques, avait critiqué la méthode de l'inspecteur envoyé par son homologue métropolitain, et

**Budget.** Et certaines municipalités attendaient les nouveaux chiffres avec impatience, après presque un an de retard sur les délais annoncés. « Ça représente 50 millions CFP en plus dans notre budget », explique Georges Naturel, maire de Dumbéa, dont la population est passée de 18 601 à 24 103 personnes (une progression de 5 502 habitants, soit 30 %). Cela représente, par exemple, « l'ensemble des travaux que nous avons fait faire dans nos écoles primaires, cette année, pour la rentrée », selon l' élu.

L'attente n'aura pas été vaine pour les communes en forte progression démographique, puisque le décret est rétroactif, chose rare en droit français. Cela signifie que les dotations de 2009 vont être revues à l'aune des nouvelles statistiques. Pour Dumbéa, c'est un décret à 100 millions CFP.

Mais toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne. Nouméa, principale concer-



### ■ Que pensez-vous de ces chiffres ?

**Vincent**, 52 ans, agriculteur  
« Une grosse augmentation »

Je pense que ce résultat est fiable. Mais je trouve que c'est un chiffre énorme quand même. Ça nous fait une grosse augmentation depuis dix ans. Ça prouve bien qu'il y a beaucoup de gens qui arrivent sur le Caillou. Je trouve qu'on est quand même nombreux pour une si petite île.



**Matéo**, 25 ans, maçon  
« On va finir dans la mer »

Ça a beaucoup

doutes exprimés sur leur exactitude. L'Isée, institut local des statistiques, avait critiqué la méthode de l'inspecteur envoyé par son homologue métropolitain, et affirmé que la population avait été sous-évaluée à Nouméa et au Mont-Dore.

**« On estimait la différence à 4 000 ou 5 000 personnes, environ 2 % de la population »**

« On estimait la différence à 4 000 ou 5 000 personnes, environ 2 % de la population », se souvient Pascal Rivoilan, chef du service démographie à l'Isée. Le gouvernement avait repris ces réserves et demandé une enquête complémentaire à la France. Qui a été refusée.

Ce n'est pas par les chiffres qu'il contient, que le décret paru il y a trois semaines est important. C'est parce qu'il va servir de base aux calculs budgétaires, et notamment au versement du fonds intercommunal de péréquation (FIP). Ce fonds est abondé par l'Etat, géré par la Nouvelle-Calédonie, et distribué aux communes en fonction de la progression de la population.

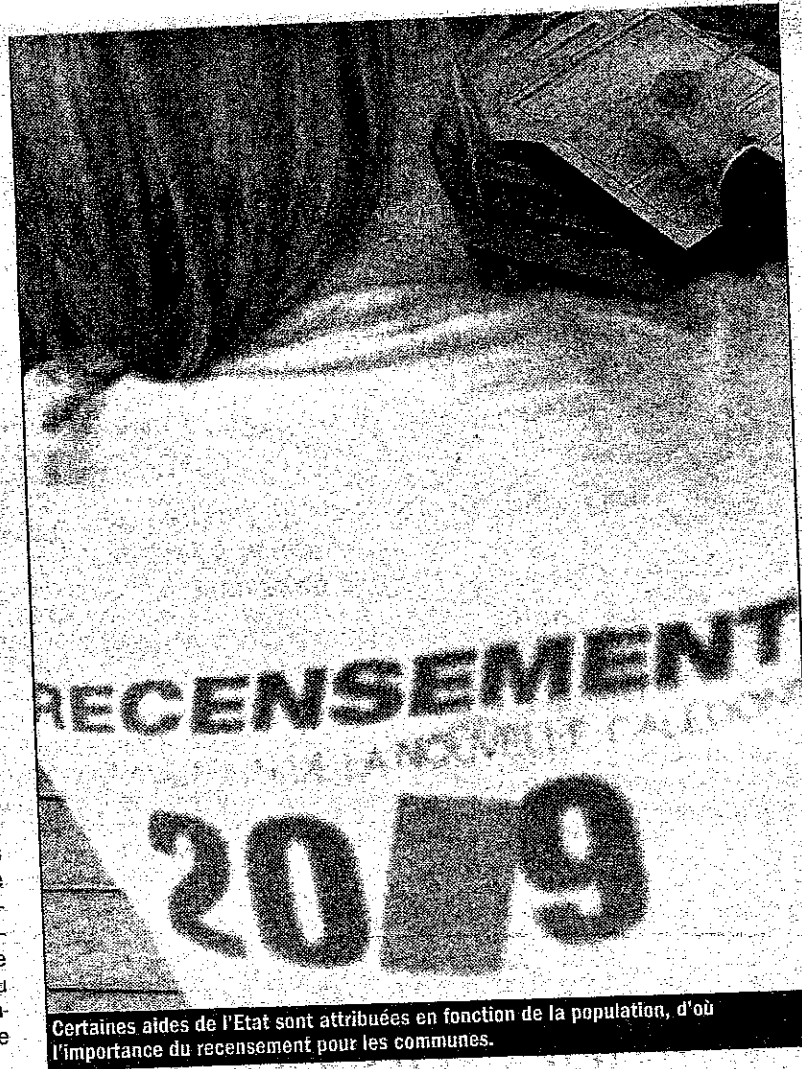
être revues à l'aune des nouvelles statistiques. Pour Dumbéa, c'est un décret à 100 millions CFP.

Mais toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne. Nouméa, principale concernée, voit sa population progresser, elle aussi : 90 775 en 2004, 97 579 en 2009.

Mais la hausse est moins forte que la moyenne du pays, ce qui diminue d'autant la portion nouméenne du FIP. « Nous perdons 50 millions » sur une dotation de 4, 8 milliards, calcule Gaël Yanno, premier adjoint. Pas facile à accepter.

« Nous avons fait part de notre insatisfaction, nous avons considéré que le recensement, à Nouméa, ne s'était pas fait dans des conditions satisfaisantes. » Pour la commune, la somme perdue représente, par exemple, l'installation de la vidéosurveillance à Rivière-Salée et à la Vallée-du-Tir (des projets toutefois maltenus).

La prochaine étape, après le décret, sera la présentation des données annexes, comme le sentiment d'appartenance ethnique et l'immigration. Ou encore la population par quartiers, le taux d'équipement ou le niveau d'études. Leur divulgation est annoncée en début d'année prochaine.



Certaines aides de l'Etat sont attribuées en fonction de la population, d'où l'importance du recensement pour les communes.

pour une si petite île.

**Matéo, 25 ans, maçon**  
**« On va finir dans la mer »**

Ça a beaucoup augmenté. C'est bien parce qu'il y a beaucoup de travail avec les usines et toutes les autres choses qu'ils construisent.

Mais je pense que ça fait beaucoup quand même pour un si petit pays. Si la population continue à augmenter comme ça, on va finir par vivre dans la mer !



**Mariella, 27 ans**  
**« Franchement, à revoir »**

Pour moi, ces chiffres ne sont pas exacts. Je suis sûre qu'ils ont oublié de compter des gens parce que je pense qu'on est beaucoup plus nombreux. Je pense que la population du territoire est très sous-estimée par leur recensement, franchement à revoir.



# AVIS DE COUPURES ENERCAL

ENERCAL informe ses clients que la distribution du courant électrique sera interrompue dans les zones suivantes :

## KONE

sur les régions de l'OPT, gendarmerie, dispensaire, rue d'Enercal et du tribunal, lotissements de la gendarmerie, des Cigales, Mahossem, Magnier, Koné Paturage, Ouambou, Pomémie et les tribus de Tiaoué, Baco, Atéou, Panaki, Tikana et Koniambo

## CANALA et KOUAOUA

sur l'ensemble des communes  
jeudi 16 décembre de 7h30 à 15h30

INFO clientèle :

Simplifiez vous

**DÉPANNAGE**  
**24h/24**

votre agence  
aux heures ouvrables

OU

au 250 666